



Federal
Public Service
FINANCE



La Belgique, une terre d'accueil fiscal pour les investissements ?

Rotary, 16 Avril 2025

**Michela RITONDO,
International Tax expert**

Fiscal Department for Foreign Investments

WWW.FIN.BELGIUM.BE

EXPERTISE AND STRATEGIC SUPPORT • FEDERAL PUBLIC SERVICE FINANCE

.be



Federal
Public Service
FINANCE



**INVEST IN BELGIUM,
INCREASE YOUR PROFIT !**

WWW.FIN.BELGIUM.BE

EXPERTISE AND STRATEGIC SUPPORT • FEDERAL PUBLIC SERVICE FINANCE

.be



IMPÔT DES SOCIÉTÉS 2025

Taux nominal

- 25%
- 20% → sur 1^{ère} tranche de EUR 100 000 de bénéfice net imposable
→ pour PME (conditions critères PME)

Taux effectif

- Dépend largement des activités et circonstances (déductions fiscales)



RECHERCHE – DEVELOPPEMENT - INNOVATION

1/ Crédit d'Impôt R&D (Recherche & Développement) = Réduction du coût des investissements

Déductible

- **13.5%** de la valeur d'investissement pour
 - Brevets et licences
 - Investissements en actifs R&D respectueux de l'environnement

Exemple : Investissement : 100

→ **Economie de coûts: $100 \times 13,5\% \times 25\% = 3,3\%$**

Le crédit d'impôt non utilisé est remboursé après 4 ans



RECHERCHE – DEVELOPPEMENT - INNOVATION

2/ Dispense partielle Précompte Professionnel des chercheurs = Réduction du coût du travail

Principe

Le Précompte Professionnel est retenu normalement à la source , mais une partie ne doit pas être versée à l'Etat
→ Moyens financiers supplémentaires pour l'entreprise

Avantage

80% de dispense de versement du Précompte Professionnel sur les rémunérations des chercheurs engagés dans un programme/projet R&D en Belgique
→ **Economie de coûts : jusqu'à 20% du salaire chercheurs**

Chercheurs

Titulaires d'un Master ou Bachelor en sciences, biomedical, technologie, développement de produits, ICT,...



RECHERCHE – DEVELOPPEMENT - INNOVATION

3/ Déduction pour Revenus d'Innovation = Réduction d'impôts sur les revenus

De quoi s'agit-il ?

Déduction de 85% des revenus nets d'innovation
(provenant de brevets, logiciels innovants,)

Résultant à un **taux d'impôt effectif de**

→ **3,75 %** (15% base imposable x 25% taux I.Soc.)

(sous conditions)



RECHERCHE – DEVELOPPEMENT - INNOVATION

3/ Déduction pour Revenus d'Innovation

Comparaison avec
quelques pays voisins
2024

Taux d'Impôt des Sociétés effectif sur revenus d'innovation

Belgique : 3,75 %

- Luxembourg : 5 %
- Pays-Bas : 9 %
- Royaume-Uni : 10 %
- France : 10 %
- Italie : 27,8 %
- Espagne : 25 %
- Allemagne : 30 %



DEDUCTIONS POUR INVESTISSEMENT (NOUVEAU 2025)

1/ Déduction de base (uniquement personnes physiques et PME)

-**20%** pour les investissements numériques

→ à l'appui des systèmes numériques de paiement et de facturation, de comptabilité, de gestion de la relation clients, des systèmes numériques liés au commerce électronique ou à la sécurité des technologies de l'information et de la communication

-**10%** pour les autres investissements qualifiants

2/ Déduction thématique renforcée

-**40%** personnes physiques et PME

-**30%** autres entreprises

→ Investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

→ Investissements dans les transports sans émissions de carbone

→ Investissements respectueux de l'environnement

→ Investissements numériques à l'appui des 3 objectifs précédents

3/ Déduction technologique (= déduction pour R&D)

-**13,5%** (en une fois) ou **20,5%** (déduction étalée) (voir aussi Crédit d'Impôt R&D)



Régime Holding

Avantages

- **100% de déduction** des dividendes perçus
Conditions:
 - seuil min. de participation 10% ou EUR 2,5 millions
 - durant min 12 mois
 - exigence de taxation
- **0%** de droit d'enregistrement sur apports de capitaux
- **100% d'exonération** des plus-values sur actions:
(mêmes conditions que supra)



INCITANTS FISCAUX POUR L'EMPLOI

1/ Régime spécial Expatriés

Qui ?

Salariés, dirigeants d'entreprise, chercheurs - détachés ou recrutés à l'étranger

Avantages pour Employés/ Chercheurs

- Remboursements non taxés de "**dépenses propres à l'employeur**":
 - **jusqu'à 30% du salaire brut**, avec plafond de EUR 90 000
 - payés EN PLUS du salaire
- Remboursements non taxés par l'employeur de **frais de minerval scolaire** pour les enfants, **frais de déménagement et d'aménagement** de l'habitation

Avantages pour Employeurs

- Sur les remboursements ou paiements des dépenses :
- Pas d'impôt
 - Pas de charges de sécurité sociale
 - Déductibles de la base de l'Impôt des Sociétés

Durée de validité

- 5 ans, avec extension possible de 3 ans



INCITANTS FISCAUX POUR L'EMPLOI

2/ Dispense partielle Précompte Professionnel pour travail en équipe ou de nuit

Principe

La retenue de Pr.P. est prélevée normalement à la source, mais l'employeur est dispensé de verser une partie à l'Etat Belge
→ moyens financiers supplémentaires

Avantage

Dispense de versement Pr.P. égal à :

- **22,8%** des rémunérations taxables pour travail de nuit et travail 2 équipes (y compris prime d'équipe, mais à l'exclusion du pécule vacances, prime fin d'année et arriérés)
- **25%** des rémunérations taxables pour travail continu

Condition:
paiement d'une prime d'équipe prévu dans la convention collective de travail



INCITANTS FISCAUX POUR L'EMPLOI

3/ Dispense partielle de Précompte Professionnel formation des travailleurs

Principe

La retenue de Pr.P. est prélevée normalement à la source, mais l'employeur est dispensé de verser une partie à l'Etat Belge
→ moyens financiers supplémentaires

Avantage

Dispense de versement Pr.P. :
→ **11,75%** de l'ensemble des rémunérations imposables du mois de l'achèvement de la formation (à l'exclusion du pécule vacances, prime fin d'année et arriérés)

Conditions :

- Employeurs soumis aux CC Travail et Commissions Paritaires
- Travailleurs engagés depuis au moins 6 mois, qui ont suivi une formation de min 10 jours durant une période ininterrompue de 30 jours



INCITANTS FISCAUX POUR L'EMPLOI

4/ Réduction des charges de sécurité sociale

Avantages pour l'employeur

- Pour le 1er recrutement :
exonération jusqu'à EUR 3 100/trimestre des charges patronales de sécurité sociale, pour une période illimitée !
- Pour les 2ème et 3ème recrutements : exonérations partielles

	<u>Trim 1-5</u>	<u>Trim 6-9</u>	<u>Trim 10-13</u>	<u>Total</u>
1er recrutement	Exonération EUR 3100/trim.pour une période illimitée			
2è recrutement	€ 1 550	€ 1 050	€ 450	€ 13 750
3è recrutement	€ 1 050	€ 1 050	€ 450	€ 11 250



RULING FISCAL

Principe

Décisions anticipées en matière fiscale pour connaître à l'avance comment la législation fiscale sera appliquée pour une opération ou un projet d'investissement déterminé

Avantages

- Permet d'investir en toute confiance
- **Sécurité juridique préalable, pour une période de 5 ans - renouvelable**

Champ d'application

Impôt des Sociétés, Impôt des Personnes Physiques, TVA,



INVEST IN BELGIUM, INCREASE YOUR PROFIT !

- Innovation** → 3,75 % Impôt effectif sur revenus nets de Brevets, Logiciels,....
- Déduction pour investissement** → 30% pour développement durable; 13,5% pour R&D,...
- Chercheurs, travailleurs en équipe** → jusqu'à 22% de réduction du coût de l'emploi
- 1^{er} recrutement** → exonération de charges de sécurité sociale jusqu'à EUR 3 100/trim pour une période illimitée
- Statut Expatriés** → Taxation réduite de l'expatrié et de l'entreprise
- Ruling fiscal** → Sécurité juridique de votre projet d'investissement en Belgique
- Etc,...**



INVEST IN BELGIUM, INCREASE YOUR PROFIT! **FOCUS PME**

Innovation → 3 % Impôt effectif sur revenus nets de Brevets, Logiciels, ...

Déduction pour investissement → 20% invts digitaux; 40% invts développement durable,..

Chercheurs → jusqu'à 20% de réduction du coût du travail

1^{er} emploi → exonération de charges patronales de sécurité sociale jusqu'à EUR 3 100/trim, pour une période illimitée

Incitants fiscaux pour PME Start-up, Jeunes Entreprises Innovantes

→ de 10 à 100% dispense versement Précompte Professionnel

Tax Shelter pour financement des Start-up et Scale-up → jusqu'à 1 000 000 €

Etc,...

Et en Wallonie ?

A photograph of two business professionals sitting at a table with a laptop and documents. The person on the left is wearing a white shirt and a striped tie, with their hands clasped. The person on the right is wearing a blue shirt and a watch, with their hands resting on the table. The background is blurred, showing greenery and a bright light source.

LES AIDES A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES et des GRANDES ENTREPRISES



LES AIDES A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Pour les PME (personne physique ou morale, spin-off,...)
- Aide à l'investissement = Prime à l'investissement (%ge du montant investi)
Exonération du Précompte Immobilier
- L'aide varie en fonction de la taille de l'entreprise, sa localisation, la création d'emploi, le secteur (durable, innovant,..)
- Pour l'acquisition de terrains et bâtiments, équipements neufs se rapportant à la création ou l'extension d'un établissement, et l'acquisition de brevets et licences



LES AIDES A L'INVESTISSEMENT

EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Conditions :
 - 1/ les investissements doivent être maintenus en activité dans l'entreprise pendant 5 ans
 - 2/ Montant min d'investissement : de 25000 à 125000€ pour les PE ;
de 75000 à 500000€ pour ME
 - 3/ ne pas être en difficulté financière
- Taux d'aide : de 20 à 50% max, en fonction de la localisation en zone de développement ou en-dehors



AIDES AUX ENTREPRISES EN WALLONIE

→ <https://www.wallonie.be/fr/entreprises>

(base de données MIDAS)

Cet outil reprend toutes les aides publiques (+ de 250) en Wallonie, pour sociétés et indépendants, quel que soit le niveau de pouvoir qui les accorde (UE, Etat fédéral, Région Wallonne, Communautés française et germanophone, Provinces wallonnes)

Aides de toute nature:

Agriculture / Consultance / Emploi / Energie / Environnement /
Exportation / Financement / Formation / Innovation / Recherche /
Investissement





ET POUR L'AVENIR EN BELGIQUE ?

Accord Gouvernement Arizona 2025 :

« Nous créerons un climat d'investissement qui attirera les investissements nationaux et étrangers »

- On ne touche pas aux mesures R&D, au contraire, on les consolide (sécurité juridique renforcée)
- Plan PME avec attention particulière pour les start-ups : mesures pour favoriser l'entrepreneuriat (baisse des petits impôts, simplification administrative)
- Crédit d'impôt pour les indépendants qui augmentent leurs fonds propres 20% (au lieu de 10%), plafonné à 7500 € (au lieu de 3 750 €)
- Etc,....



ET POUR L'AVENIR EN BELGIQUE ?

Accord Gouvernement Arizona 2025 :

« Nous créerons un climat d'investissement qui attirera les investissements nationaux et étrangers »

Mesures visant l'amélioration de la compétitivité:

- Mesures en matière de flexibilisation du travail (suppression de l'interdiction du travail de nuit)
- Réduction des coûts énergétiques
- Baisses de cotisations sociales patronales pour un montant total de 1 milliard € à l'horizon 2029
- Mesures destinées à favoriser les investissements dans les projets durables (énergie décarbonée, projets contribuant à la transition climatique)

➔ nouveaux emplois et croissance économique



Federal
Public Service
FINANCE

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Plus d'information ?

Service Public Fédéral Finance
Expertise et Support Stratégique
Cellule Fiscalité Investissements Etrangers
Bd du Roi Albert II, 33 – Bte 22
BE - 1030 Bruxelles

Michela Ritondo

Email: michela.ritondo@minfin.fed.be

Téléphone: +32 257 938 69

Portable: +32 470 79 38 69

Site Internet: www.fin.belgium.be

